

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2011 À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
« LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Jean Perron, conseiller, district #5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente : Madame Hélène Thibault, conseillère, district #4

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2011

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'août 2011

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 août 2011

5.3 Recommandation de paiement n° 3 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / Les Excavations Lafontaine inc.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération

6.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément »

6.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives au logement d'appoint

6.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les groupes et les classes d'usage, les groupes et les classes d'usage dans la grille des spécifications, les normes d'implantation dans la grille des spécifications, les normes liées aux caractéristiques du bâtiment principal dans la grille des spécifications, les conditions d'émission de permis dans la grille des spécifications, les normes relatives à tous les bâtiments afin de permettre l'utilisation d'unité de parc sur le territoire et d'insérer des normes de lotissement dans la grille des spécifications

6.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement, afin de modifier les dispositions relatives aux terrains et les dispositions déclaratoires et interprétatives

6.7 Adoption du Règlement numéro 10460-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

- 6.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 10490-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération
- 6.9 Adoption du premier projet de règlement numéro 10500-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément »
- 6.10 Octroi de contrat / Construction d'un abri postal, rue des Étangs / Bâtiments Haut-Niveau inc.
- 6.11 Octroi de contrat / Correction du fossé face au 21, rue Boilard (lot 861-45) et amélioration du drainage des rues Boilard et des Pins / Transport L & R Martel inc.
- 6.12 Octroi de contrat / Réparation de pavage dans les rues de la municipalité / Pont-Rouge Asphalte et Embellissement
- 6.13 Tenue de L'Événement Découverte 2012
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 7.1 Plan métropolitain d'aménagement et de développement
- 7.2 Transport collectif
- 8. AFFAIRES DIVERSES**
- 9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

153-09-2011

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

154-09-2011

- 2. PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2011**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
 APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
 ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2011 tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 03.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'août 2011

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'août 2011 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2011

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 août 2011 et les invite à le consulter.

155-09-2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 août 2011

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 août 2011 totalisant 2 174 881,59 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1100472 à ENB 1100536.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 août 2011 totalisant une somme de 2 174 881,59 \$ et la liste des engagements ENB 1100472 à ENB 1100536, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

156-09-2011

5.3 Recommandation de paiement n° 3 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / Les Excavations Lafontaine inc.

ATTENDU la recommandation de paiement n° 3 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits datée du 30 août 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 1 090 356,07 \$ plus taxes à Les Excavations Lafontaine inc.

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt 10240-2010 et 10450-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

157-09-2011

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 25 août 2011 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau, à l'exception de la demande pour le 5, rue du Quai;

QUE le conseil municipal, suite au dépôt par le requérant de nouveaux plans, accepte la demande pour le 5, rue du Quai, laquelle est jugée conforme au PIIA;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération.

6.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément »

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément »

6.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives au logement d'appoint

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives au logement d'appoint.

6.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les groupes et les classes d’usage, les groupes et les classes d’usage dans la grille des spécifications, les normes d’implantation dans la grille des spécifications, les normes liées aux caractéristiques du bâtiment principal dans la grille des spécifications, les conditions d’émission de permis dans la grille des spécifications, les normes relatives à tous les bâtiments afin de permettre l’utilisation d’unité de parc sur le territoire et d’insérer des normes de lotissement dans la grille des spécifications

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l’effet qu’il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les groupes et les classes d’usage, les groupes et les classes d’usage dans la grille des spécifications, les normes d’implantation dans la grille des spécifications, les normes liées aux caractéristiques du bâtiment principal dans la grille des spécifications, les conditions d’émission de permis dans la grille des spécifications, les normes relatives à tous les bâtiments afin de permettre l’utilisation d’unité de parc sur le territoire et d’insérer des normes de lotissement dans la grille des spécifications.

6.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement, afin de modifier les dispositions relatives aux terrains et les dispositions déclaratoires et interprétatives

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l’effet qu’il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement, afin de modifier les dispositions relatives aux terrains et les dispositions déclaratoires et interprétatives.

158-09-2011

6.7 Adoption du Règlement numéro 10460-2011 concernant le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QU’en vertu de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27), la municipalité doit adopter un code d’éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d’assurer l’adhésion explicite des membres de tout conseil d’une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d’éthique, de prévoir l’adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d’application et de contrôle de ces règles ;

ATTENDU QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d’éthique et de déontologie sont :

- 1° l’intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l’honneur rattaché aux fonctions de membre d’un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l’intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d’un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l’équité.

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d’éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s’applique dans l’appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU QUE l'Annexe 1 énumérant les sources législatives relatives aux obligations des élus municipaux fait partie intégrante du présent règlement ;

ATTENDU QUE l'Annexe 2 relatant les interprétations jurisprudentielles aux obligations des élus fait partie intégrante du présent règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance du conseil municipal tenue le 5 juillet 2011 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 5 juillet 2011 ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 16 août 2011 concernant ce projet de règlement ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ PAR le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 10460-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

159-09-2011

6.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 10490-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et de hauteur spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de permettre le logement bigénération;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 10490-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

160-09-2011

6.9 Adoption du premier projet de règlement numéro 10500-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément »

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et de hauteur spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément » ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 10500-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément », lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161-09-2011

6.10 Octroi de contrat / Construction d'un abri postal, rue des Étangs / Bâtiments Haut-Niveau inc.

Afin d'uniformiser l'ensemble des abris postaux sur le territoire, et dans le but de faciliter l'accès aux cases postales pour les résidents du secteur, la Ville désire procéder à la construction d'un nouvel abri postal sur la rue des Étangs.

ATTENDU les soumissions demandées pour la construction d'un nouvel abri postal sur la rue des Étangs;

ATTENDU les soumissions reçues de Bâtiments Haut-Niveau inc. et Constructions de la Jacques-Cartier;

ATTENDU les recommandations du Service des travaux publics datées du 30 août 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à mandater la firme Bâtiments Haut-Niveau inc., pour un montant de 23 667 \$ plus taxes pour la construction d'un abri postal sur la rue des Étangs;

QUE ces dépenses soient financées à même le Règlement d'emprunt 10370-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

162-09-2011

6.11 Octroi de contrat / Correction du fossé face au 21, rue Boilard (lot 861-45) et amélioration du drainage des rues Boilard et des Pins / Transport L & R Martel inc.

Pour corriger un important problème d'érosion causé par l'eau de surface en provenance du haut de la rue Boilard, et afin de refaire les installations désuètes sur une section de cette rue et de la route de Fossambault, la Ville doit corriger le fossé face au 21, rue Boilard et améliorer le drainage des rues Boilard et des Pins.

ATTENDU les soumissions demandées pour la réfection des ponceaux et fossés des rues Boilard et des Pins;

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Coût sans taxes</u>
Transport L & R Martel inc.	64 290,92
Ti-Guy Excavation	69 725,00
Raymond Robitaille Excavation	130 322,49

ATTENDU les recommandations de monsieur Daniel Côté, technicien en génie civil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat pour la réfection du fossé face au 21, rue Boilard et pour l'amélioration du drainage des rues Boilard et des Pins, à Transport L & R Martel, pour un montant de 64 290,92 \$ plus taxes.

QUE ces dépenses soient financées à même le Règlement d'emprunt 10370-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

163-09-2011

6.12 Octroi de contrat / Réparation de pavage dans les rues de la municipalité / Pont-Rouge Asphalte et Embellissement

ATTENDU qu'il y a lieu de remettre en état plusieurs sections d'asphalte endommagées sur le territoire de la Ville;

ATTENDU les soumissions reçues de Pont-Rouge Asphalte et de Embellissement et Pavage U.C.P. inc.;

ATTENDU les recommandations du Service des travaux publics datées du 30 août 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à octroyer, à la compagnie Pont-Rouge Asphalte et Embellissement, un contrat jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour la réparation du pavage endommagé dans les rues de la municipalité;

QUE ces dépenses soient financées à même le Règlement d'emprunt 10370-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

164-09-2011

6.13 Tenue de L'Événement Découverte 2012

L'Événement Découverte est une fête champêtre qui se déroule successivement dans l'une des neuf municipalités du territoire de la MRC de-la-Jacques-Cartier. La programmation de cette journée d'animation familiale vise à faire découvrir les richesses, tant culturelles que naturelles, du territoire.

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire faire découvrir et célébrer les richesses historiques, patrimoniales et culturelles de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'informer la MRC de la Jacques-Cartier que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte d'être l'hôte de l'Événement Découverte 2012.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Monsieur le Maire informe la population que le mémoire sur le Plan d'aménagement et de développement adopté par la MRC le 1^{er} septembre dernier est disponible sur le site Internet de la Ville sous l'onglet *Mot du maire* et il invite les citoyens à le consulter.

7.2 Transport collectif

Dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs du 16 au 22 septembre, monsieur le Maire invite les citoyens à consulter la programmation spéciale destinée à faciliter les déplacements des usagers en transport collectif. Ce mode de transport est mis de l'avant dans le but d'inciter les citoyens à changer leurs habitudes de déplacement pour le bien de l'environnement et pour une meilleure qualité de vie. La programmation est disponible sur le site Internet de la Ville sous l'onglet *Communauté et loisirs, Transport collectif*.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Les modalités du contrat de déneigement avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.
2. Des demandes d'explications relativement aux termes utilisés dans les avis de motion présentés à cette rencontre.
3. Les travaux qui se feront à l'automne sur le réseau pluvial de la rue Germain.
4. L'abaissement du niveau d'eau du lac.
5. L'autorisation d'une construction de 3 étages au 6, rue des Voiliers.
6. Des remerciements pour les boîtes à fleurs qui ont été installées dans le secteur route de Fossambault et chemin du Sommet afin de diminuer la vitesse.
7. La construction d'un abri postal sur le chemin du Sommet.
8. La possibilité d'enlever le vinyle comme revêtement extérieur lors des prochaines modifications du règlement sur les PIIA.
9. L'emplacement de la patinoire en regard du futur parc sportif.
10. Le lignage des rues au secteur Le Plateau.
11. Le rôle et les tâches de la compagnie Gardium lors de leurs patrouilles estivales.

Fin de la seconde période de questions à 21 h 05.

165-09-2011

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 21 h 05

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier